

Discours du Préfet du Finistère devant le Conseil général de ce département

Voici l'exposé lu au Conseil par M. le Préfet, dans la séance du 4 décembre 1881 :

Messieurs,

« Permettez-moi de joindre au rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, quelques explications sommaires concernant un des services qui ont toujours été l'objet de vos plus vives sollicitudes. Je veux parler de l'Instruction publique. Vous le savez, Messieurs, en agriculture, en industrie, comme en sciences, comme en tout, la routine est fille de l'ignorance. Seule, la vulgarisation de l'instruction populaire pourra mettre l'habitant du Finistère en mesure :

D'utiliser toutes les richesses de son sol ;

D'améliorer ses procédés de culture ;

De comprendre l'usage des machines qui augmentent la richesse publique en décuplant les forces de l'homme ;

D'assimiler les conquêtes de la science moderne ;

De marcher enfin d'un pas ferme et sûr dans la voie du progrès de façon à lutter sans désavantage contre la concurrence si éclairée de l'étranger.

Vous l'avez compris et vous n'avez pas hésité à vous imposer de lourds sacrifices pour venir en aide aux communes désireuses d'organiser ou d'améliorer leur système scolaire. Mais les besoins étaient grands, si grands même que vos sacrifices, bien lourds cependant, ne pourront parvenir à les égaler. M'inspirant de vos généreuses intentions, je m'efforçai de signaler cette situation à la

bienveillance de M. le Ministre de l'instruction publique, qui voulut bien m'inviter à lui adresser un rapport dont je vous demande la permission de citer les premières lignes :

« Monsieur le Ministre,

S'il est un département dans lequel la situation de l'instruction populaire soit, de nature à éveiller l'attention du Gouvernement, c'est sans contredit celui du Finistère. En effet, les recensements de 1872 et 1876 constatent que, sur une population de 666,000 » habitants, il y en a plus de 300,000 qui ne savent ni lire, ni écrire le français. Les listes de recrutement portent chaque année le nombre des conscrits entièrement illettrés à 50 et à 55 %. La proportion est plus effrayante encore pour **les femmes** qui ne parlent ni ne comprennent notre langue; elle s'élève à un chiffre presque invraisemblable et cependant trop vrai de 80 %.

N'est-il pas triste de voir ces populations si françaises de cœur et d'âme séparées et isolées du reste de la France par l'ignorance de la langue nationale, cantonnées dans le cordon étroit des idées qu'exprime la vieille langue celtique, étrangères enfin à toutes les découvertes utiles de la science, et aux principes féconds du progrès moderne ?

Dans votre sollicitude pour le développement de l'instruction populaire, vous m'avez demandé, Monsieur le Ministre, de vous adresser un rapport d'ensemble sur les améliorations à introduire à bref délai dans le régime de l'éducation dans ce département, et vous avez bien voulu me laisser espérer que le concours du Gouvernement me serait assuré, afin de mener à bien toutes les œuvres qui auraient pour but et devraient avoir pour résultat de combattre l'ignorance et de faire pénétrer la langue française au milieu des plus humbles communes rurales du Finistère. »

Dans ce rapport qui porte la date du 6 avril 1881, et dans plusieurs autres qui suivirent, je m'efforçai de démontrer :

Que le lycée de Brest, qui joue un rôle si important dans le recrutement de la marine militaire, étouffait dans un local trop étroit, rendu insalubre par son exiguité même ;

Que le collège de Quimper, ne répondant nullement aux exigences de sa situation, devait être érigé en lycée afin de donner satisfaction aux besoins de la population du Sud-Finistère, laquelle est à elle seule aussi importante que la population de certains départements dotés de lycées de 3^e, 2^e et même de 1^{er} ordre ;

Que le recrutement des maîtres et maîtresses pour les écoles primaires ne pouvait être assuré d'une façon régulière qu'à la condition de construire **deux écoles normales** ;

Que les communes du Finistère, pauvres pour la plupart, ne pouvaient, en aucune façon, faire face aux frais de construction de leurs écoles, malgré l'appui qui leur était donné par le département ;

Que l'étendue considérable de certaines communes, rendait la fréquentation de l'école communale absolument impossible pour un grand nombre d'enfants, et que l'Etat serait contraint de construire, à ses frais, sur plusieurs points du département, **des écoles de hameaux**, s'il voulait *mettre l'instruction primaire à la portée de tous*.

Et comme conclusion à mes rapports, je réclamaï toujours un concours de l'Etat dans la plus large mesure possible.

Mes demandes furent appuyées auprès de l'Administration supérieure par MM. les Députés républicains, et grâce à leur intervention incessante et dévouée, les conclusions de mes rapports furent adoptées par M. le Ministre, qui voulut bien nous accorder :

Pour le Lycée de Brest :

Le Petit Couvent.

. Acquisition et construction.

Subside de l'Etat. . 275000

La Mère de Dieu.

Acquisition ni aménagement.

Emprunt à la Caisse. 200000

Subside de l'Etat. . 200000

Le Bon Secours.

Acquisition.

Subside de l'État. 700000

Pour le Lycée de Quimper :

Emprunt à la Caisse. 450000

Subside de l'État. . 912000

Pour les Écoles normales :

Emprunt à la Caisse. 315000

Subside de l'Etat. 329000

Pour les Écoles de hameau :

Arrondissement de Quimperlé.

Subside de l'État . 272000

Totaux 965000(Emprunts) et 2688000
(Subsides)

Ainsi, sous forme d'emprunts à la Caisse des écoles : 965000

Sous forme de subsides directs : 2688000

Total 3653000

Et notez, Messieurs, que dans les libéralités que je viens d'énumérer ne sont pas compris les secours obtenus au cours de l'exercice 1881 pour les *maisons d'écoles communales*, ainsi que vous le verrez plus loin, et qui s'élèvent, savoir :

Pour emprunts à la Caisse des écoles 230000

Pour subsides de l'Etat 376000

Soit ensemble un total de . . 4259000

Plus de 4 millions. Voilà, Messieurs, ce que le gouvernement de la République a mis à votre disposition au cours de cet exercice, afin de vous permettre de compléter ou d'améliorer votre régime, d'instruction aux différents degrés de l'échelle scolaire.

Écoles communales. Afin de se rendre bien compte des progrès accomplis dans la construction des écoles communales, il importe de jeter un regard en arrière et de comparer l'exercice présent avec les exercices antérieurs. Il n'est pas douteux, en effet, que les facilités offertes par la Caisse des écoles, l'allocation des secours de l'Etat, l'appui donné par le département, ont exercé la plus salutaire influence sur les communes.

Voici, Messieurs, le relevé des constructions d'écoles pendant les années **1878, 1879, 1880 et 1881**, avec les indications de secours accordés, soit par l'Etat, soit par le département.

Secours pour maisons d'école accordés en 1878. — Dépense totale, 158,474 fr.; fonds communaux, 90,110 fr.; fonds du département, 22,184 fr.; fonds de l'Etat, 46,000 fr.

Secours pour maisons d'école accordés en 1879. — Dépense totale, 235,115 fr.; fonds communaux, 121,503 fr.; fonds du département, 35106 fr.; fonds de l'Etat, 78,400 fr.

Secours accordés pour maisons d'école en 1880. — Dépense totale, 436,467 fr.; fonds communaux, 232,583 fr.; fonds du département, 42,599 fr.; fonds de l'Etat, 164,100 fr.

Secours accordés pour maisons d'école en 1881. — Dépense totale, 648,881 fr.; fonds communaux, 273,271 fr.; fonds du département, 17,529 fr.; fonds de l'Etat, 356,100 fr.

Voyez, Messieurs, la progression :

En 1878, 13 communes se décident à construire des écoles, dont l'importance s'élève à 158474

Sur cette somme :

Vous allouez un secours de 22184

Et l'Etat un secours de 46000

Total : 68184

Différence à la charge des communes :90290

En 1879, 19 communes adressent des projets s'élevant à. . . . 235115

Sur lesquels :

Vous allouez un secours de 35106

Et l'Etat un secours de 73400

Total 108506

Différence à la charge des communes 121609

En 1880, 23 communes adressent leurs projets s'élevant ensemble à 436167

Sur lesquels :

Vous allouez un secours de 42599

Et l'Etat un secours de 161100

Total 203699

Différence à la charge des communes 232468

En 1881, 24 communes adressent des projets s'élevant ensemble à 648831

Sur lesquels :

Vous allouez un secours de 17529

Et l'Etat un secours de 356100

Total 373629

Différence à la charge des communes 275252

Ainsi, Messieurs, en 1878, 13 communes seulement se décident à présenter des projets s'élevant à la somme de 138474 tandis qu'en 1880, 23 communes présentent des projets s'élevant à la somme de 436177 .

C'est-à-dire qu'en deux ans le nombre des communes a doublé, l'importance des projets a triplé, sous l'impulsion habile de mon prédécesseur, M. G. Le Guay, qui avait ainsi tracé, de la façon la plus large, la voie dans laquelle, je n'avais plus qu'à le suivre.

Enfin, Messieurs, les secours de l'Etat augmentent avec les demandes des communes et s'élèvent, en quatre exercices, de la somme de 46,000 fr. à celle de 356,100 fr., représentant à très peu de choses près la moitié de la dépense, tandis que l'autre moitié qui est laissée à la charge des communes est fournie dans la majeure partie des cas par la Caisse des écoles à raison de 4%, amortissement compris. De ce chef, les subsides qui nous ont été alloués par l'Etat s'élèvent pour l'exercice 1881 à environ 250,000 francs, ainsi que je l'ai indiqué plus haut.

J'arrive. Messieurs, au relevé du compte des *secours alloués par le département*. Vous inscrivez tous les ans à votre budget une somme de 50,000 fr. à l'effet de venir en aide aux communes qui ont à construire ou à réparer leurs maisons d'école. Cette somme équivaut presque à 2 centimes, et vous êtes obligés de la prélever sur vos ressources extraordinaires. C'est là, soit dit en passant, un sacrifice considérable pour un département qui a des charges aussi lourdes que le Finistère, et il témoigne hautement de l'intérêt que vous portez au développement de l'instruction populaire, puisque des départements beaucoup plus riches se contentent de voter une somme qui représente un centime ou même un 1/2 centime.

Quoiqu'il en soit, au 31 décembre 1880, sur le crédit de 50000

Il avait été alloué et mandaté : 35000

Alloué et non mandaté : 47000

Total : 82000

Ce qui impliquait au détriment de l'exercice 1881 un déficit de 32000

Au 31 décembre 1881, sur le même crédit de 50000

Il aura été alloué et mandaté 25800

Alloué et non mandaté 30406

Total 55906

C'est-à-dire que le déficit antérieur de 32,000 fr. aura été réduit au cours du présent exercice à 5906 et qu'il disparaîtra entièrement au cours de l'exercice prochain.

Il vous suffit, Messieurs, de vous rappeler les chiffres que j'ai eu l'honneur de vous indiquer plus haut, pour comprendre comment il m'a été possible d'atteindre un résultat aussi heureux pour les finances départementales, et cela sans que les communes aient vu diminuer en rien les secours qu'elles avaient fait entrer dans leurs prévisions.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter, Messieurs, concernant *les écoles de hameaux*, et j'en aurai fini avec ces explications que je voudrais abréger, afin de ne pas abuser de votre bienveillante attention.

Le département du Finistère, qui a une étendue de près de 700,000 hectares et une population d'environ 700,000 âmes, ne compte que 289 communes, parmi lesquelles il en est qui, avec une superficie de 3,000, 5,000 et 10,000 hectares, ont des centimes de 30, 50, 80 ou 100 francs.

D'où cette conséquence, que l'école communale ne peut remplir qu'une partie du but pour lequel elle a été construite ; car on ne peut raisonnablement imposer à de jeunes enfants l'obligation de faire, surtout en hiver, plusieurs kilomètres, ou même plusieurs lieues, matin et soir, pour venir assister à la classe. Il faut donc songer à créer des écoles de hameaux, pour mettre l'instruction à la portée des familles placées en dehors du rayon d'attraction de l'école communale. Mais comment songer à imposer cette nouvelle charge à

une commune qui n'aurait pu, faute de ressources, construire son école sans l'appui de l'Etat et du département?

Il faut donc, de toute nécessité, ou que l'Etat se résigne à un nouveau sacrifice ou qu'il tolère une lacune dans l'obligation de l'instruction primaire. M. le Ministre a bien voulu prendre en considération les observations que je lui avais présentées à ce sujet, et il décida qu'un premier crédit me serait ouvert pour procéder, sans retard, à un essai sérieux dans l'**arrondissement de Quimperlé**.

Le choix s'est arrêté sur cet arrondissement pour plusieurs raisons ; d'abord il était juste de tenir compte de la part prépondérante que le représentant de cet arrondissement avait prise dans l'adoption du projet ; ensuite Quimperlé est *celui* des cinq arrondissements du Finistère qui contient à la fois le plus petit nombre de communes et les plus vastes territoires communaux. Il s'imposait donc comme le mieux approprié pour l'essai que nous allions tenter.

M. l'Inspecteur d'Académie procède en ce moment même, avec un dévouement et un zèle que je ne saurais trop louer, à un examen approfondi des localités dans lesquelles nous allons édifier nos premières écoles de hameaux. Nous serons en mesure de commencer les travaux dans les premiers mois de l'exercice prochain.

J'ajouterai même que sur certains points l'école de hameau pourra bien prendre une importance supérieure à celle de l'école communale placée au chef lieu. Il faut prévoir cette éventualité et se préparer peut-être à rendre permanentes quelques unes de ces écoles qui, dans le principe, ne devaient être ouvertes que deux ou trois jours par semaine.

Mais ce sont là des questions de détail qui seront bientôt résolues, et dès aujourd'hui je réunis les éléments d'un projet

d'ensemble concernant des écoles semblables à édifier dans les arrondissements de Brest, Quimper, Morlaix et Châteaulin, et dont la construction a été adoptée en principe par M. le ministre à la suite des démarches que j'ai faites de concert avec MM. Hémon et Camescasse, députés.

Je termine, Messieurs. Le plan d'ensemble soumis, dès les premiers jours de cette année, à l'appréciation de M. le ministre et approuvé postérieurement par lui, commençait au lycée de Brest et venait aboutir aux écoles de hameaux. Le but proposé est atteint ; l'ensemble des mesures prises par l'administration supérieure aura certainement pour effet de développer l'enseignement scientifique et littéraire dans les grands centres, et de faire pénétrer l'enseignement primaire jusque dans *le plus humble hameau du Finistère.*

Ce résultat si important, vous le devez au zèle, au dévouement infatigable de vos députés, et surtout à la bienveillance d'un Ministre qui a tant fait pour le développement de l'instruction populaire en France.

Quant à moi, je m'estimerai toujours heureux d'avoir pu m'associer à la réussite de projets qui doivent, dans un avenir prochain, exercer l'influence la plus féconde sur la prospérité matérielle et morale du Finistère. »

Le Finistère, 21 décembre 1881
